

Julien BRUGEROLLES
Député du Puy-de-Dôme
3, route des Trois Ponts
63300 THIERS

Le 26 juin 2025

Monsieur Eric LOMBARD
Ministre de l'Economie, des Finances et
de la Souveraineté industrielle et numérique
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Objet : *Projet PIIEC d'EuroAPI – Site de Vertolaye*
Nos références : *JB/ACL/045*

Monsieur le Ministre,

Le 29 avril dernier, à l'occasion d'une séance de questions orales sans débat, j'ai interpellé le Ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, sur les engagements pris en janvier 2025 concernant le groupe EuroAPI suite à sa visite conjointe avec le Ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins sur le site industriel de Vertolaye, au cœur de ma circonscription.

A cette occasion, ils avaient rappelé leur engagement à concrétiser au plus vite le Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) visant à accélérer la production sur ce site de principes actifs corticostéroïdes en utilisant les technologies innovantes nécessaires pour redonner de la compétitivité à leur fabrication face aux concurrences chinoise et indienne.

Ce PIIEC, lancé en 2021, a été validé par la Commission européenne en mai 2024. Aujourd'hui, EuroApi en est au stade de la contractualisation sur les financements avec l'État, étape cruciale pour l'entreprise, ses sites en France et la pérennité de l'approvisionnement en médicaments critiques.

Le travail autour du projet a permis d'affiner le chemin scientifique et technique afin d'atteindre efficacement les objectifs fixés par le PIIEC. Dans ce contexte, des interrogations ont émergé ces derniers mois, interrogations auxquelles EuroAPI s'est attaché à répondre, y compris lors d'une audition supplémentaire le 16 avril dernier. Cette audition a notamment permis de faire valider par un expert scientifique externe, mandaté par BPI France, la pertinence du projet « corticoïde ».

Les équipes ont présenté une solution industrielle permettant de respecter les délais nécessaires au bon fonctionnement de ce projet global pour l'accélération de la production de corticostéroïdes sur le site de Vertolaye, en prévoyant de faire réaliser une étape de production intermédiaire sur le site EuroAPI de Brindisi (Italie), qui dispose déjà des infrastructures nécessaires.

Malgré ce dialogue, des interrogations semblent persister quant à la couverture par le financement français de cette étape de production en Italie. Pour le groupe, des délais supplémentaires et une révision à la baisse du montant de soutien seraient particulièrement préjudiciables à sa capacité de mener efficacement et jusqu'au bout ses différents projets.

Face à l'enjeu de la concurrence accrue des producteurs chinois et indiens, un déblocage de cette contractualisation apparaît indispensable afin de pouvoir assurer la mise en œuvre et la montée en charge des volumes de corticoïdes produits, activité primordiale pour le site d'EuroAPI Vertolaye. Ce projet a déjà pris au moins 9 mois de retard, alors même que des moyens et des ressources humaines ont été engagés. Par ailleurs, les partenaires indirects et commerciaux sont également dans l'expectative, ne pouvant se projeter concrètement et opérationnellement sans le soutien financier public au titre du PIIEC.

Il y a donc urgence à contractualiser le PIIEC dans des conditions acceptables, notamment pour sécuriser l'outil industriel du site de Vertolaye qui dispose d'un savoir-faire historique en matière de fabrication de produits hautement actifs.

C'est pourquoi, j'ai tenu à attirer votre attention sur l'importance d'un déblocage financier rapide au regard de ce projet essentiel à la souveraineté sanitaire et au maintien de notre outil industriel, tout comme à l'avenir économique de ce bassin de vie.

Dans l'attente, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et les plus cordiaux*



Julien BRUGEROLLES